

C' Parti

**Service destiné à accompagner les jeunes âgés de 15 à 24 ans
dans la transition entre la vie scolaire et la vie adulte**

PROJET DE SERVICE (Mise à jour 2018)

1) Objectifs :

Objectifs généraux :

- Favoriser l'inclusion des jeunes porteurs de handicap dans leur milieu de vie.
- Assurer la continuité, la transition du jeune de sa vie à l'école vers une vie de jeune adulte, éviter toute fracture.
- Développer la pratique de réseau et articuler la coordination autour du projet du jeune et de sa famille.

Objectifs opérationnels :

- Instaurer une collaboration étroite avec les établissements scolaires qui accueillent les jeunes résidant en Ourthe-Amblève.
- Mise en place d'un Projet d'Accompagnement Individualisé.
- Favoriser le développement des habilités du jeune, l'accompagner dans la préparation de la vie active, dans la construction d'un projet dans tous les domaines de sa vie (vie sociale, loisirs, transport, logement, formation, lieu d'accueil,...) en partenariat avec sa famille – son réseau primaire et les partenaires qui gravitent autour du projet du jeune- son réseau secondaire.

2) Public cible :

Jeunes ou jeunes adultes âgés de 15 à 24 ans, bénéficiant d'allocations familiales majorées ou d'une allocation de remplacement de revenu, issus de l'enseignement spécialisé et résidants en région Ourthe-Amblève.

3) Méthodologie :

Mise en place des collaborations avec le réseau scolaire :

- Informer, sensibiliser, engager une réflexion commune entre le service de transition et l'équipe pédagogique/enseignante. Les établissements scolaires pourront orienter les familles de la région Ourthe-Amblève vers notre service et les inviter, dès lors que la personne à 15 ans, à s'inscrire dans le projet de transition.
- Activer les partenariats déjà existants entre l'association et de nombreuses structures présentes sur la région Ourthe-Amblève.

Analyse précise de la demande via une approche systémique, grâce à un bilan social sur base de l'outil photogramme©, une cartographie du réseau primaire et secondaire, un bilan d'autonomie et de compétences.

Mise en place du **Projet d'Accompagnement Individualisé (PAI)** : préparer la personne demandeuse et sa famille à l'élaboration d'un projet de vie "après l'école" (co-construction) :

- Évaluer les aptitudes, les freins à l'intégration, les contraintes d'apprentissage, les centres d'intérêts, identifier les ressources.
- En fonction de tout cela, aider le jeune à identifier son projet de vie en collaboration avec ses parents.
- Établir des objectifs d'autonomie et d'insertion, des étapes à réaliser à court et moyen terme, des échéances, définir les rôles de chaque partenaire ("qui fait quoi?") en privilégiant l'implication du jeune et de sa famille dans des domaines tels que :
 - La formation en vue d'une insertion socio-professionnelle (stage, emploi, CAP, contrat AVIQU, ETA...).
 - Les activités occupationnelles, de loisirs ou de volontariat ; accompagnement dans la recherche de lieu de loisirs, sport, culture, en fonction des besoins et de la demande.
 - Le développement de l'autonomie résidentielle ; soutien dans le processus de réflexion quant à la structure de logement la plus adaptée (vie en autonomie, LEN, SLS, SRA, famille, service de placement familial...) et dans le développement des aptitudes liées à l'intégration dans de milieu de vie (utilisation des services (banque, administration, commerce...), transport en commun, gestion financière...).
 - La préparation à la vie affective et sexuelle ; soutenir la personne dans ses choix favorisant son épanouissement personnel - mise en place de groupe de parole "vie affective et sexuelle", information sur les outils et soutien que le jeune peut activer (ex : planning familial).

Soutien et accompagnement de la personne demandeuse et sa famille dans la concrétisation du PAI. Pour ce faire, proposer un accompagnement individuel et collectif.

- Proposer des entrevues et un accompagnement individuel ; aider au développement de certains apprentissages à l'autonomie dans l'environnement du jeune en complémentarité de la famille et de l'école.
- Proposer au jeune la participation à des activités collectives (petit groupe de 3-4 personnes) ayant un but formatif ou de sensibilisation (utilisation des transports en commun, groupe de parole vie affective...).

- Assurer la coordination entre les partenaires qui gravitent autour du projet du jeune ; mobiliser les équipes pédagogiques et enseignantes, favoriser la communication entre les partenaires du projet, activer le réseau qui pourra assurer le relais après l'école, collaborer avec ces différents intervenants et les mettre en lien les uns avec les autres.

Évaluation et ajustement grâce à une évaluation régulière des projets individuels, garantissant la cohérence de l'articulation du projet avec l'ensemble des partenaires.

Pour y arriver :

Notre know-how – nos atouts :

- l'expérience du travail en réseau acquise par le service d'accompagnement et le centre de coordination d'activités citoyennes – bonne connaissance du réseau d'insertion socio-professionnelle
- une chef d'équipe expérimentée en accompagnement en milieu de vie
- une connaissance approfondie de la région Ourthe-Amblève, de ses particularités géographiques et de ses ressources
- la pratique de la démarche systémique à travers l'outil dynamique photogramme
- la pratique du bilan des compétences et d'autonomie
- la diversité d'offre de services de l'asbl Cesahm et la pratique du travail en transversalité des professionnels
- plan de formation interservices axé sur l'accompagnement de la vie affective et sexuelle
- outil de sensibilisation au handicap à destination de publics variés
- collaboration avec pouvoirs locaux et associations locales – conventions de partenariats déjà actives
- des locaux existants et adaptés
- une permanence téléphonique ; répondeur du service d'accompagnement Sacha et travailleurs sociaux qui font le relais
- deux années d'accompagnement de jeunes dans leur projet de transition école-vie active.

4) Evaluation :

Méthodes d'évaluation du projet:

- évaluation des projets en continu lors des réunions hebdomadaires d'équipe, + une réunion par mois en interservices du milieu de vie (activités citoyennes, projet insertion, accompagnement) ; en présence de la directrice, coordinatrice du projet et travailleurs affectés au projet transition, avec pour possibilité d'interpeller si la situation le requiert, un membre de l'équipe Cesahm ayant une formation spécifique (psychologue, psychomotricienne, ergothérapeute).
- à travers les projets d'accompagnement individualisés : évaluation en fonction des échéances fixées par le projet et au moins une fois par an – évaluation avec le jeune, sa famille et avec les partenaires.

- à travers le photogramme qui permet une mise à jour des modifications du projet au fil du temps, un ajustement du suivi d'une situation ; des indicateurs précis seront fixés concernant les différents aspects du projet du jeune : objectifs, méthodologie, résultats attendus.
- dans le cadre d'une démarche d'enquête de satisfaction organisée par le service auprès des jeunes, leur famille, les partenaires du réseau.
- évaluation continue du projet lors des réunions de coordination (AVIQ-projets de transition) pour les services de la province de Liège et de la Wallonie, lors de supervisions, intervisions.

Qui se chargera de l'évaluation ?

- L'intervenant social en collaboration avec le jeune sa famille et les partenaires pour certains aspects
- L'équipe
- La chef de service en collaboration avec la direction- Le Conseil de Direction de l'asbl
- La coordination AVIQ – services de transition.

5) Notre équipe

Stéphanie Remouchamps, responsable des différents services en milieu de vie de l'ASBL Cesahm.

Emilie Renson et Marine Livermore, assistantes sociales, intervenantes pour le service C'Parti.

Coordonnées : 04 361 32 47 ou cesahm.cparti@gmail.com

Un répondeur téléphonique est à votre disposition en cas d'absence.